

CONSIGNES POUR LES ELEVES DEMANDEURS D'UN PAI.

Les **PAI** se font sur demande des familles lorsque l'élève a besoin d'aménagements et d'adaptations pour **des raisons de santé**.

Les élèves nouvellement arrivés au lycée Jean Monnet, doivent fournir un nouveau document complet. Celui de l'ancien établissement n'est plus valable.

Le document PAI est composé de trois parties :

- **Partie 1** : éléments administratifs et signatures (à renseigner par la famille, il sera ensuite signé par les différents signataires et en dernier le chef d'établissement)
- **Partie 2** : aménagements et adaptations (à renseigner par le médecin de l'Education Nationale). Si des aménagements et des adaptations pédagogiques sont notifiées par le médecin traitant sur la fiche de liaison ou sont nécessaires au vu de la pathologie, l'infirmière transmettra le document au CMS référent pour que le médecin éducation nationale complète la partie 2.
- **Partie 3** : protocole d'urgence et besoins spécifiques de l'élève (à renseigner par le médecin qui suit l'enfant). La fiche conduite à tenir est à choisir en fonction des besoins.
- **Si nécessaire** : prévoir 1 ordonnance de moins de trois mois + Le traitement valable au moins jusqu'à début **juillet 2027**.

Le PAI est valable pour les années suivantes, si non changement de traitement. Il suffit de compléter le formulaire

« Poursuite de PAI », fournir une ordonnance de moins de 3 mois et le traitement correspondant

Vous retrouverez ces documents dans les pièces jointe ou sur **le site Eduscol:**

"Eduscol PAI" comme moteur de recherche.

Ou ce lien

<https://eduscol.education.fr/1207/poursuite-de-la-scolarite-avec-des-traitements-medicaux-particuliers>.

LA DEMANDE DE PAI DOIT ETRE FINALISEE AVANT LE 18 OCTOBRE 2026.

Le PAI servira si nécessaire à la demande d'aménagements pour les examens courant novembre. Un courrier vous sera adressé par le secrétariat pédagogique.

- ***POUR LES PAP : VEUILLEZ VOUS RAPPROCHER DU PROFESSEUR PRINCIPAL DE VOTRE ENFANT A LA RENTREE. IL VOUS ACCOMPAGNERA POUR SA MISE EN PLACE.***

F.BEN YAICH : infirmière.